



ACCUEIL DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90

accueil@mairie-saintdivy.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h et

Samedi de 9h à 11h30 (sauf été)

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

le samedi 28 septembre 2019

Annonces à déposer en Mairie
pour le lundi 16 septembre

En fonction de l'espace disponible, la mairie se
réserve le droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ELUS

Maire

Michel CORRE Lundi 10h - 12h
 Mercredi 14h - 15h
 Et sur rendez-vous

Adjoints au Maire

Alain KERNEIS Samedi 10h - 11h30
Voirie

Maryse DUBET Mardi 10h - 12h
Ecole -Travaux-
Bâtiments

Alain LEGROS Jeudi 10h - 12h
Action sociale

Réunion du bureau municipal le lundi soir

ETAT CIVIL

Décès

- Joseph PORHEL, 7 Lost Ar C'hoat, 92 ans
- Rachel LE HENAFF née KERDRAON, 6 rue Louis Aragon, 52 ans

URBANISME

Demandes de Déclaration Préalable

- *Abri de jardin et clôture*
Charlotte ROUDAUT – 2 rue des Hirondelles
- *Piscine*
Clément ROPERS – 13 rue du Kef

Demandes et accords de Déclaration Préalable

- *Changement porte et fenêtres*
Cédric GOURIOU – 6 route de Lésivy
- *Isolation extérieure*
Noël APRIOU – 8 Villa Fleurie

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Sous la présidence de Michel CORRE, Maire, le Conseil s'est réuni le jeudi 27 juin à 20h30. Plusieurs informations sont données en début de séance, notamment la présentation du bilan d'énergie par M. Julien LEBELLER d'Ener'gence avec qui la commune a une convention depuis plusieurs années, le tirage au sort des jurés (Mme CUZIAT Eloïse, Mme JEZEQUEL Nolwenn, M. DUVAL Olivier), le point sur les travaux de voirie dans le secteur de Penhoat, et l'ouverture d'une 7^{ème} classe (bilingue breton) à la prochaine rentrée.

Une demande de subvention au titre des amendes de police a été déposée auprès du Conseil Départemental (estimée à 50 % des dépenses prévues). Elle concerne le secteur devant l'école Sainte Marie et au niveau du rond-point de l'orée pour sécurisation des lieux.

Le conseil s'est prononcé sur le tableau des effectifs avec le poste de secrétaire de mairie qui est modifié en « responsable des affaires générales », sur une convention SDEF pour les travaux de remplacement du lampadaire auprès du club des genêts pour un montant de 700 €, sur le projet d'initiation à la langue bretonne d'un montant de 1 199.40 € pour une heure hebdomadaire pour deux classes, ainsi que sur la représentativité des communes en conseil communautaire pour la mandature 2020-2026.

Le Conseil a autorisé une demande de subvention FIPDR pour la sécurisation de l'entrée de la garderie, travaux estimés à 2 998.76 € TTC pour mise en place d'un visiophone avec commande d'ouverture, a adhéré au groupement de commande pour vérification réglementaire à compter de 2020 et au groupement de commande organisé par le SIMIF pour les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, et de prestations associées. Il a renouvelé la convention avec DAM Nature pour l'entretien d'une partie des espaces verts et taillage des massifs, a autorisé l'utilisation gracieuse d'une salle municipale pour cours de breton et ou initiation par Ti Ar Vro de Landerneau, ainsi que la convention de la salle socio pour les cours de danse de Mme HABASQUE au même tarif que précédemment. Un nouveau contrat aidé en service scolaire est autorisé pour 20 h annualisée, dans les mêmes conditions que précédemment, ainsi qu'une convention avec le SPERNEL pour frais administratifs d'un montant de 1 250 € mensuel.

Le montant total des subventions accordées est de 12 932,94 € dont 7 267.60 € aux associations sportives locales et 4 771.14 € aux associations loisirs et cultures.

ASSOCIATIONS SPORTIVES		ASSOCIATIONS LOISIRS ET CULTURE	
Courir à Saint-Divy	621,20	Les Doigts d'or	139,40
SDS Tennis Table	939,30	Amis de la lecture	1 540,00
SDS National	1 546,50	Théâtre Oxygène	386,30
Tournoi TTable National	600,00	Anciens combattants	179,80
SDS Foot	1 363,50	Anim'Saint Divy	139,40
Saint Divy GYM YOGA	575,70	Amicale Laique	139,40
Club Cyclo	151,50	APEL	139,40
Société de chasse	280,60	Asso des 4 clochers	175,74
Marche avec nous	166,70	Amicale du personnel	1 260,00
Le Grand Roque	242,40	Comité de jumelage	171,70
SDS Basket	780,20	Arrête ton char	500,00
S/Total 1	7 267,60	S/Total 2	4 771,14

Accords de Déclaration Préalable

- *Abri de jardin*
Vincent MENESGUEN – 4 rue des Mésanges
- *Création baie sur pignon*
David MEUNIER – 13 rue des Myosotis
- *Surélévation sur toit terrasse du garage*
Mikaël PLUMBER – 30 route du Valy Lédan

Demandes de Permis de Construire

- *Maisons*
Mathilde LE PORT – 26 rue des Hirondelles
Lise TROMEUR – 24 rue des Hirondelles

Accords de Permis de Construire

- *Maison*
MONOT/MOUDEN – 20 rue des Hirondelles
- *Construction d'un garage*
Romain PENGAM – 2 Kéravel

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

La prochaine **PERMANENCE** du Relais aura lieu le **jeudi 26 septembre** de 9h à 12h à la garderie périscolaire de SAINT-DIVY.

RPAM : ☎ 02.98.43.63.97
rpam.interco@enjeuxdenfance.fr

LES AMIS DE LA LECTURE

la Bibliothèque Municipale est ouverte les
mercredi et samedi de 10h30 à 12h
jeudi de 17h30 à 18h30

MENU DE LA CANTINE

Pour consulter les menus de la cantine, rendez-vous sur le site internet clicetmiam.fr, vous pouvez y créer votre espace, code à saisir : SAINTDIVY

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en septembre 2003

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en mairie facilite aussi les démarches administratives.

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50
Horaires d'été
du 1^{er} mars au 31 octobre 2019
du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 19h

ASSOCIATIONS CARITATIVES	
Entraide cancer Finistère	50,00
AFSEP	50,00
Les resto du cœur	50,00
Croix rouge	50,00
France alzheimer	50,00
Don de sang	50,00
Vie libre	50,00
Secours catholique	50,00
ADAPEI	50,00
Alcool assistance	50,00
Banque alimentaire	194,20
AIR	50,00
Céline-stéphane Leucér	50,00
Rêve de clown	50,00
EHPAD	50,00
S/Total 3	894,20

Ass sportives	7 267,60
Ass Loisirs et culture	4 771,14
Ass caritatives	894,20
Total	12 932,94

Les tarifs communaux cantine et garderie ne changent pas pour la rentrée scolaire. Le conseil a voté le montant pour le contrat d'association avec l'Ecole Sainte-Marie à 635,48 € par élève.

Pour les travaux à la mairie, le Maire est autorisé à rechercher un maître d'œuvre avec l'aide de la CCPLD pour une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Une décision modificative budgétaire est votée pour déplacer plus particulièrement un crédit correspondant aux travaux de terrassement (+ 10 000 €) qui avait été englobé dans l'achat d'une structure pyramide (- 10 000 €).

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer, un contrat de concession gaz SAINT-DIVY pour 30 ans comme précédemment, à compter du 01/01/2020 (distribution publique en gaz naturel sur la commune).

EN MEMOIRE DE JOPIC PORHEL



SAINT-DIVY ne pourra oublier Jopic PORHEL qui représentait une figure emblématique de la commune. Un caractère toujours jovial, il était la joie de vivre, aimait rire, chanter et même danser.

Il aimait ce qu'il faisait, et il le faisait bien, tant dans son rôle de père de famille que dans sa ferme de Lost ar C'hoat ou au sein du conseil municipal où il aura consacré 30 années de sa vie, du 21 mars 1965 au 11 juin 1995, avant de profiter entièrement de sa retraite avec son épouse, Jeanne, sans manquer une occasion de rejoindre l'amicale des retraités, aujourd'hui appelée le Club des Genêts.

C'est même lui qui a demandé au maire, Jean-Jacques COZIAN : « j'ai toujours donné mon accord pour ce qui a été proposé au conseil, aujourd'hui, c'est moi qui demande de construire un local pour les retraités, on ne peut pas rester éternellement dans la cantine ! » C'est ainsi qu'a été construit le local actuel.

Alain GOURIOU

REMORQUE COMMUNALE

Pour les déchets de jardin seulement, du vendredi 17h au lundi 8h30

Du 06 au 09.09	Rue Louis Aragon
Du 13 au 16.09	Rue des Alouettes
Du 20 au 23.09	Rue Jonquilles/Bleuets
Du 27 au 30.09	Orée du bourg

COLLECTE ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

SEPTEMBRE 2019

RECYCLABLES

Jeudis 12-26

ORDURES MENAGERES

jeudis 5-19

Vous pouvez également trouver le calendrier de collecte sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas : www.pays-landerneau-daoulas.fr

COLLECTE TEXTILES

La présence de sacs d'ordures ménagères a été constatée dans la colonne à textile. Les dons des habitants de SAINT-DIVY ont donc été souillés. Merci de respecter les consignes de tri pour les vêtements



SANTE ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

MEDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MEDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

Dr SAUVANAUD Anne

Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmiers : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Pour vos soins au cabinet,

nous assurons une permanence, **sans RDV** du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30.

CABINET PARAMEDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric - NISSARD Caroline

SOIRANT Florine - VALLERIE Diane

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE



INFOS DU MOIS

TI AR VRO LANDERNE DAULAZ



A partir de septembre 2019, **DES COURS DE BRETON**/niveau 1 seront mis en place avec Ti Ar Vro Landerne Daoulaz, **le jeudi** de 18h30 à 20h à la Maison des Bruyères.

Nous proposerons aussi sur l'année 2019/2020 4 demi-journées d'initiation au breton pour « accompagner son enfant dans le bilinguisme » : découverte de la prononciation du breton, des phrases et du vocabulaire de base, afin de disposer de quelques mots et phrases à utiliser tout au long de la journée avec son enfant. Inscription, information : ☎ 09.73.65.35.24 www.tiarvrolandernedaoulaz.bzh

SYNDICAT DU SPERNEL COUPE DE BOIS OUVERTE AUX HABITANTS DE SAINT-DIVY, SAINT-THONAN, KERSAINT-PLABENNEC

Le bois du SPERNEL autour de SAINT-THONAN bénéficie du régime forestier et est géré par l'Office National des Forêts (ONF). Il demande désormais des coupes d'éclaircie, afin d'assurer une gestion durable. L'ONF a procédé à des marquages de certains arbres à couper.

Les particuliers pourront venir couper ces arbres à partir de décembre 2019 sous contrôle de l'ONF, au tarif de 16 € la stère.

Cette coupe sera **vendue sur pied ou lot déjà abattu, après tirage au sort des lots de bois (l'inscription vaut engagement d'effectuer le lot).**

Pour s'inscrire il faut savoir :

- **Manier la tronçonneuse,**
- **Avoir des vêtements de sécurité** (pantalons, casque, chaussures),
- **Utiliser de l'huile bio** (huile moteur et huile de chaîne).
- **Il faudra aussi être outillé pour sortir plus tard le bois** après l'avoir stocké sur place.

L'inscription se fait en Mairie de chaque commune pour le **15 octobre 2019**. Renseignements pratiques :

- Syndicat du SPERNEL – Mairie de SAINT-DIVY ☎ 02.98.20.20.90
- Monsieur Fabien ACQUITTER - courriel : fabien.acquitter@onf.fr

SEMAINE BLEUE DU 7 AU 13 OCTOBRE 2019

Dans le cadre de la semaine bleue qui aura lieu cette année du 7 au 13 octobre, le CCAS souhaite organiser **une EXPOSITION DE PHOTOS ET DE CARTES POSTALES SUR SAINT-DIVY** : Photos et cartes postales anciennes ou récentes sur le patrimoine (bourg, quartier, monuments...), les fêtes (kermesse, inter-quartier...), la population (écoles, classe...).

Pour mener à bien ce projet, nous faisons appel **à toutes les personnes qui le souhaitent pour prêter leurs photos** à la mairie où elles seront exposées le temps de la semaine bleue.

Les photos et les cartes postales sont à déposer en mairie **pour le samedi 21 septembre et seront restituées** à la fin de l'exposition.

Profitez de l'été pour fouiller dans vos tiroirs et faites-vous connaître à la mairie si vous souhaitez participer à cette animation.

ENQUETE PUBLIQUE PLUI du 20 août au 30 septembre 2019

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
et Zone d'Assainissement des eaux usées**

Des permanences du commissaire enquêteur auront lieu à la Mairie de SAINT-DIVY les :

- **Lundi 2 septembre** de 14h à 17h - **Jeudi 19 septembre** de 9h à 12h

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue :

RICHE Julie - ☎ 06.40.35.95.02

DON DU SANG

Les **collectes du mois de septembre** auront lieu à l'EHPAD AN ELORN (maison de retraite) Rue du Docteur Pouliquen à LANDERNEAU.

lundi 9 de 15h à 19h
mardi 10 de 14h à 18h
mercredi 11 et jeudi 12 de 8h à 12h

DEPISTAGE DES MALADIES RENALES

L'association des insuffisants rénaux, organise une matinée de **dépistage des maladies rénales** le **samedi 5 octobre** à partir de **9h** à la salle polyvalente route du Valy Lédan. Ce dépistage est gratuit et est proposé à tous.



PETITES ANNONCES

- **Donne adorable châtun** ☎ 06.56.74.66.30
- Agée de 16 ans, je me mets à votre disposition pour **m'occuper de vos enfants** sur SAINT-DIVY. Je fais **du baby-sitting occasionnellement** et me sens capable de m'occuper de vos petits à partir de 3 ans. Je suis disponible la semaine, en soirée ainsi que les week-ends. Pour tous renseignements n'hésitez pas à m'envoyer un message au ☎ 06.73.17.57.59
- Le **CENTRE DE LOISIRS de SAINT-DIVY recrute 2 animateurs/trices** à compter du 4 septembre. Merci de contacter la directrice, Marie BILLANT, au ☎ 07.69.84.43.06 Par courriel : saint-divy@epal.asso.fr

DIVERS

Le service de soins infirmiers à domicile **D'AMADEUS AIDE ET SOINS** recrute **un(e) aide soignant(e)** : CDD du 1^{er} septembre jusqu'à mi-mars 2020, sur le secteur de Landerneau. Candidatures à : recrutement@amadeus-asso.fr ☎ 02.98.21.12.40



VIE DES ECOLES

ECOLE SAINTE-MARIE



La saison estivale se termine. L'école se prépare à accueillir nos élèves et leur famille.

La rentrée est prévue pour nos 2 classes le **lundi 2 septembre 2019**.

Renseignements et inscriptions au ☎ 02.98.20.20.97



INFOS UTILES

CONCOURS PHOTOS : "MA COMMUNE EST BELLE AU NATUREL !"

« Mauvaises herbes », « herbes folles », « plantes indésirables », les qualificatifs ne manquent pas pour caractériser ces plantes souvent méconnues et mal aimées. Et pourtant, la réglementation impose maintenant aux particuliers l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Il faut donc apprendre à les accepter et à vivre avec...

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon accompagne les collectivités dans l'amélioration de leurs pratiques de désherbage depuis plus de 15 ans et propose, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bas-Léon, un concours photos sur le thème **"Ma commune est belle au naturel !"**. Qu'apporte la végétation spontanée au cadre de vie et au paysage ? Quelle est sa place ? Son intérêt (biodiversité, faune, médicinale, alimentation...) ?

Ainsi, du Conquet à la Baie de Goulven, nous vous invitons à photographier l'insolite, l'original, le poétique ou l'artistique et poser ainsi un autre regard sur la végétation spontanée en milieu urbain et dans les espaces publics.

Le concours est ouvert à tous. Si vous voulez y participer, inscrivez-vous via le formulaire disponible sur demande à l'adresse mail suivante : actionsnonagri.basleon@orange.fr ou au ☎ 02.98.30.67.28, et envoyez-nous vos photos (2 maximum), **avant le 15 septembre 2019**.

Pour les lauréats, à la clé, de nombreuses récompenses : hôtels à insectes et nichoirs ainsi que des semis fleuris pour vos jardins !

INFORMATIONS SOCIALES

- **RPAM** à PLOUEDERN - ☎ 02.98.43.63.97
Permanence à SAINT-DIVY jeudi matin (9h-12h) selon le planning de l'animatrice (voir affichage en mairie)
- **PMI** à LANDERNEAU - 20 rue Amédée Belhommet ☎ 02.98.85.95.20
- **ALSH** à SAINT-DIVY - ☎ 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr
Site internet : <http://saint-divy.wixsite.com/alsh-sdlf>
Vacances scolaires + mercredi

Maison des Services Publics - 59 rue de Brest à LANDERNEAU :
- **TRESORERIE** - ☎ 02.98.85.11.61
- **CLIC** - ☎ 02.98.21.72.99
- **CONCILIATEUR** : Marie-Françoise LE GUEN ☎ 06.81.89.62.40
Permanence du conciliateur le jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous)
Hôtel de Ville - 2 Rue de la Tour d'Auvergne à LANDERNEAU
- **AMADEUS - Aide et soins - jardinage - bricolage** ☎ 02.98.21.06.72 - 2 rue Amédée Belhommet à LANDERNEAU
- **Maison Départementale des Handicapés** - ☎ 02.98.90.50.50 - 1c rue Félix Le Dantec à QUIMPER

PREFECTURE - ARRÊTÉ AUTORISATION PENETRATION DANS LES PROPRIETES PRIVEES

Dans le cadre du projet de zone d'aménagement concerté pour l'accueil d'activités économiques, de voie de maillage départementale entre les RN12 et RD712 et de réaménagement de l'échangeur routier de Lanvian, le président d'Eco-pôle industriel et logistique de Lanvian - Pays de Brest est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées.

» ENQUÊTE PUBLIQUE »

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) & Zonage d'Assainissement des Eaux Usées du 20 août au 30 septembre 2019

Comment s'informer et consulter les dossiers ?

Sous format numérique

- » Sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/listes/plan-local-durbanisme-intercommunal/>
- » Sur des postes informatiques de consultation localisés au siège de la Communauté de Communes à Landerneau (Maison des Services Publics - 59, rue de Brest) ainsi que dans les mairies où se déroulent les permanences, aux jours et heures habituels d'ouverture (carte des mairies concernées ci-contre)

Sur support papier

Un dossier papier du PLUi arrêté et l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées sont mis à disposition dans les mairies du territoire ainsi qu'au siège de la Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture



Comment contribuer et formuler des remarques ou propositions ?

» Lors des permanences de la commission d'enquête organisées au siège de la CCPLD et dans les 10 mairies désignées lieux de permanences (carte ci-dessus), pour des temps d'échanges et d'information individuels (dates et lieux listés au dos)

» Sur les registres d'enquête papier mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège de la CCPLD et dans les 10 mairies désignées lieux de permanences (carte ci-dessus)

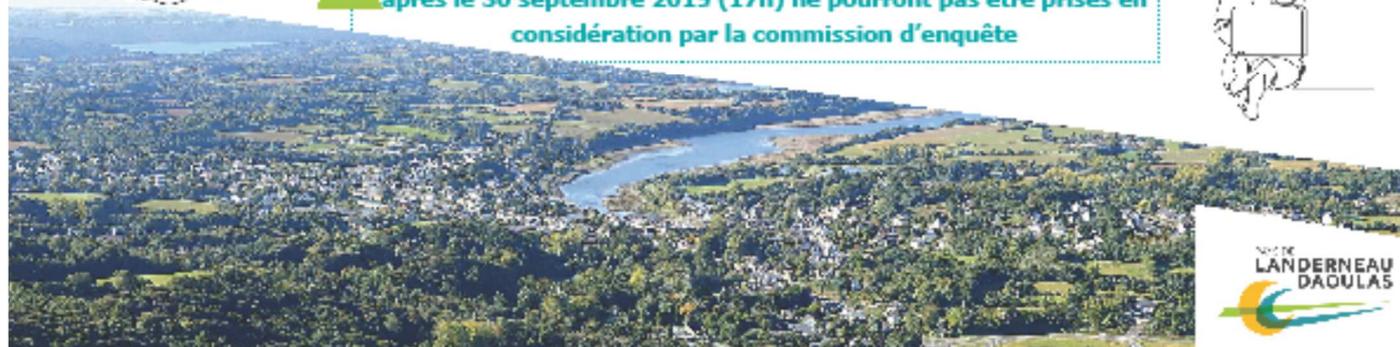
» Par courrier postal à l'attention du Président de la Commission d'enquête à l'adresse du siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : Maison des Services Publics - 59, rue de Brest - BP 849 - 29208 Landerneau cedex

» Par voie électronique à l'attention du Président de la Commission d'enquête :

- sur le registre dématérialisé sécurisé et disponible : <https://www.registredemat.fr/plui-zeu-ccpld>
- par courrier électronique à l'adresse : plui-zeu-ccpld@registredemat.fr



Les observations et propositions reçues avant le 20 août (9h) et après le 30 septembre 2019 (17h) ne pourront pas être prises en considération par la commission d'enquête





Quand et où se déroulent les permanences ?

COMMUNE	LIEUX	HORAIRES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ENQUETE	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
DAOULAS	MAIRIE 17, route de Loperhet 29 460 DAOULAS	Du Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Le samedi de 9h à 12h	Mardi 20 août 2019 de 14h à 17h Samedi 7 septembre 2019 de 9h à 12h Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12h
HANVEC	MAIRIE Place du Marché 29460 HANVEC	Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Les mardi et samedi de 8h30 à 12h	Mardi 27 août 2019 de 9h à 12h Mercredi 11 septembre 2019 de 14h à 17h Mardi 24 septembre 2019 de 9h à 12h
LANDERNEAU	CCPLD (Siège) Maison des Services Publics 59, rue de Brest 29 800 LANDERNEAU	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30	Mardi 20 août 2019 de 9h à 12h Jeudi 19 septembre 2019 de 14h à 17h Lundi 30 septembre 2019 de 14h à 17h
	HOTEL DE VILLE 2 rue de la Tour d'Auvergne 29 800 LANDERNEAU	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Le samedi de 9h à 12h	Samedi 31 août 2019 de 9h à 12h Jeudi 12 septembre 2019 de 14h à 17h Lundi 23 septembre 2019 de 9h à 12h
LA MARTYRE	MAIRIE 4, route de Ty Croas 29 800 LA MARTYRE	Les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 Le mercredi de 13h30 à 17h30 (sauf en août) Le jeudi de 9h à 12h Le samedi de 9h à 12h (sauf en août)	Mardi 27 août 2019 de 9h à 12h Mardi 10 septembre 2019 de 14h à 17h Mardi 17 septembre 2019 de 9h à 12h
LA ROCHE MAURICE	MAIRIE Rue de la Mairie 29 800 LA ROCHE MAURICE	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Samedi : 9h-12h (fermé jusqu'au 24 août)	Mardi 27 août 2019 de 13h30 à 16h30 Mardi 10 septembre 2019 de 9h à 12h Vendredi 27 septembre 2019 de 13h30 à 16h30
L'HÔPITAL-CAMFROUT	MAIRIE 7, rue de la Mairie 29 460 L'HÔPITAL-CAMFROUT	Les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Les lundi et mercredi de 8h30 à 12h Les samedi des semaines paires de 9h30 à 12h	Mardi 27 août 2019 de 13h30 à 16h30 Mercredi 11 septembre 2019 de 9h à 12h Mardi 24 septembre 2019 de 14h à 17h
LOPERHET	MAIRIE 119, rue René Gosbun 29 470 LOPERHET	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h (sauf en août)	Mercredi 21 août 2019 de 14h à 17h Vendredi 6 septembre 2019 de 14h à 17h Lundi 23 septembre 2019 de 14h à 17h
PLOUÉDERN	MAIRIE 1, rue de la Mairie 29 800 PLOUEDERN	Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45 Le samedi de 9h à 11h45	Vendredi 23 août 2019 de 14h à 17h Jeudi 12 septembre 2019 de 9h à 11h45 Vendredi 27 septembre 2019 de 9h à 11h45
SAINT-DIVY	MAIRIE Place de l'Eglise 29 800 SAINT-DIVY	Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le jeudi de 8h30 à 12h Le samedi de 9h00 à 11h30 (sauf en août) Du 20 au 24 août, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h	Vendredi 23 août 2019 de 9h à 12h Lundi 2 septembre 2019 de 14h à 17h Jeudi 19 septembre 2019 de 9h à 12h
SAINT-URBAIN	MAIRIE 200, place de la Mairie 29 800 SAINT-URBAIN	Les lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le mercredi de 10h à 12h (fermé le matin pendant les vacances scolaires) Les vendredi et samedi de 8h45 à 12h	Mercredi 21 août 2019 de 10h à 12h Vendredi 6 septembre 2019 de 9h à 12h Mardi 17 septembre 2019 de 14h à 17h

>>>> Pour plus d'informations

Rendez-vous sur : www.pays-landerneau-daoulas.fr
(Rubrique La Communauté - Aménagement // Urbanisme)

Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas – Service Urbanisme
59, rue de Brest - BP 849 - 29208 Landerneau cedex
Contact : Angéline MEROUR
angelina.merour@ccpld.bzh

